



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DESERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2025

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23

présents ou représentés : 20

votants : 20

Date de convocation : 18 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 septembre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

Etaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique (arrivée à 20h15) ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; M. FADIER Thierry ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; Mme KERGOAT Morgane ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine ; M. LEBANSAIS Rémy.

Absentes : Mme OUTREVILLE Angélique ; Mme JARDIN Marie Christelle ;

Absents excusés : Mme. LEE Isabelle ; M. VEZIE François ; Mme MICHEL Sylvie ; M. MOLVAUX Gérard ;

Pouvoirs : Mme. LEE Isabelle donne pouvoir à Mme MOREL Monique ;

M. VEZIE François donne pouvoir à M. OGER Jean-Pierre ;

M. MOLVAUX Gérard donne pouvoir à M. COSTENTIN Joseph ;

Secrétaire de séance : M. GUERIN Jean-Pierre.

2025-07-089 - ADOPTION D'UN VŒU EN SOUTIEN AU CENTRE DE SANTE DE LOUVIGNÉ-DU-DESERT

RAPPORTEUR : JP. OGER

EXPOSÉ

Monsieur le Maire fait état des différents contacts et réunions qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil Municipal :

« - Après avoir été avisées plusieurs personnalités politiques ont apporté leur soutien : Ministre de la ruralité, sénatrice, député, conseiller départemental, président de Fougères Agglo et maires des communes voisines.

- Une réunion en visio-conférence a eu lieu le 12 septembre avec les partenaires pour évoquer la situation et les pistes de solutions pour pallier au départ des 2 médecins (le dernier prévu pour le 24 octobre).

- Le collectif pour le maintien du centre de santé a rédigé une pétition qui a réuni 4777 signatures. Celles-ci ont été remises au directeur du centre hospitalier de Fougères et au directeur de l'ARS vendredi dernier 19 septembre à la mairie de Louvigné-du-Désert. Lors de cette rencontre, il a été indiqué que le centre de santé ne fermerait pas et que deux types de mesures doivent être envisagées : d'abord gérer l'urgence (vacataires, présence de médecins retraités, télé médecine, lien avec gériatre de l'hôpital pour les + de 75 ans ...) et ensuite envisager à plus long terme l'arrivée de médecins salariés ou libéraux en 2026 (médecins juniors par exemple).

La presse s'est fait l'écho des préoccupations des habitants lors de reportages télé, radio et articles dans les journaux.

Une nouvelle réunion de travail a lieu lundi 29 septembre à l'hôpital pour mettre en place des actions concrètes pour gérer l'urgence et voir les pistes pour 2026.

Je tiens à souligner ici, toute l'implication des habitants et des élus dans ce dossier (en particulier la mienne jour et nuit ... sans sommeil !) mais le pouvoir n'est pas entre nos mains mais bien entre celles des médecins. J'espère malgré tout pouvoir annoncer de meilleures nouvelles aux habitants de Louvigné prochainement pour l'urgence et avant la fin du mandat pour une solution plus pérenne ».

PROPOSITION

Considérant la menace de fermeture du Centre de Santé de Louvigné-du-Désert;

Considérant la forte mobilisation citoyenne (pétitions, signatures, mobilisation relayée par la presse);

Considérant la nécessité impérieuse de maintenir un accès aux soins de proximité dans nos territoires ruraux;

Considérant que la désertification médicale fragilise gravement la population et l'attractivité de nos communes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre le vœu suivant :

- Le maintien du Centre de Santé de Louvigné-du-Désert;
- Le renforcement urgent de l'équipe médicale;
- Une prise en compte immédiate par l'Agence Régionale de Santé et le Ministère de la Santé de la situation alarmante dans notre territoire;
- Une réflexion collective entre l'État, les élus et les professionnels de santé pour garantir durablement une offre de soins de premier recours dans le bassin de vie des 3 Provinces.

Le présent vœu sera transmis à Madame la Ministre de la Santé, Madame la Directrice de l'Agence Régionale de Santé Bretagne, Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine, Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, Messieurs les Députés et Sénateurs de la circonscription, ainsi qu'aux médias locaux et régionaux.

DÉCISION

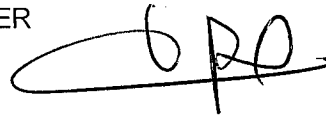
Le Conseil Municipal accepte cette décision à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 25 septembre 2025

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.